

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 65 (1977)

**Heft:** 3

**Artikel:** Depuis le 27 janvier...

**Autor:** Chapuis, Simone

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-274832>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

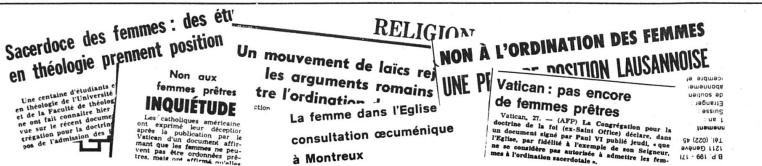
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Quelques passages de la Déclaration romaine

(On ne trouvera ici que des citations: en caractères romains, des citations de la Déclaration papale, en caractères italiennes, d'autres citations de catholiques ou de protestants qui ont écrit sur le même sujet).

(Dans ses deux premières pages, le document de la Congrégation pour la doctrine de la foi admet que les femmes sont entrées dans la vie publique et qu'il est nécessaire d'éliminer les discriminations).

*Si de nos jours, toute discrimination basée sur le sexe est officiellement condamnée, ce beau principe est encore loin d'être sérieusement appliquée aux structures internes de l'Eglise qui, à ce titre, reste probablement un des derniers bastions de la masculinité. (Chanoine Jean-Marie AUBERT, dans LA FEMME - ANTIFEMINISME ET CHRISTIANISME, Descle 1975).*

... L'Eglise, en appelant uniquement des hommes à l'ordination et au ministère proprement sacerdotal, entend demeurer fidèle au type de ministère ordonné et voulu par le Seigneur Jésus-Christ et religieusement maintenu par les Apôtres.

... il faut se référer à la notion essentielle de Témoin. Jésus a choisi des Apôtres pour être des témoins; or, la femme ne pouvait être témoin dans la société juive; c'est si vrai que chaque fois que le Christ a eu recours à un témoignage féminin celui-ci a été refusé. A la Samaritaine, ses com-

patriotes ont bien précisé: «Ce n'est pas ce que tu as dit qui nous fait croire, mais ce que nous avons vu nous-mêmes». (...)

Quant à la Cène, n'oubitions pas qu'aucune prescription positive ne concerne les femmes sous l'ancienne Loi. La célébration de la Pâque n'était donc pas obligatoire pour elles: elles n'avaient, du reste, la possibilité de la célébrer chez leur père ou leur mari. Jésus n'étant ni père, ni mari... n'aurait pas les admettre à ce repas sans créer un certain scandale. (Résumé de Catherine CAPELLE, d'un article de Concilium 111, 1976, dans The Catholic Citizen, journal de l'Alliance internationale Jeanne d'Arc, association féministe qui depuis 1913 lutte pour l'intégration des femmes dans l'Eglise).

... l'incarnation du Verbe s'est faite selon le sexe masculin.

... il importe de ne pas majorer le caractère indéniablement masculin de Jésus. Car on constate sans peine que, tout comme les descriptions de Dieu par l'Ancien Testament ne le sexualisaient pas en le «paterinisaient», les épîtres n'attachent aucune signification salutaire à la masculinité de Jésus; parlant de son œuvre, elles sont loin du contraire de lui appliquer régulièrement le titre d'«anthropos» (homme en tant que créature humaine) et non celui d'«aner» (homme en tant qu'être masculin). (Rapport de la Commission du Conseil synodal de l'Eglise

Réformée vaudoise, à propos de l'admission des femmes au ministère pastoral. 1972).

On dit parfois et on écrit dans des livres ou des revues que des femmes se sentent une vocation sacerdotale. Un tel attrait si noble et compréhensible qu'il soit, ne constitue pas encore une vocation. Celle-ci en effet ne saurait se réduire au seul attrait personnel, qui peut demeurer purement subjectif...

Combien de femmes ont souhaité accéder à la prêtrise. A commencer par Ste Thérèse de Lisieux qui se réjouissait de mourir à 24 ans, âge de l'ordination, afin que l'on soit épargnée la douleur de vivre sans l'espérance de devenir prêtre: «Je sens en moi la vocation de prêtre! Avec quel amour à Jésus, Je te porterais dans mes mains, lorsque, à ma voix, Tu descendras du ciel! Avec quel amour Je te donnerais aux deux.»

(Suivent plusieurs exemples de femmes catholiques qui ont souhaité devenir prêtres).

Ces femmes si sincères dans leur désir de réaliser pleinement leur «vocation», Paul VI — dans son discours à la Commission de la femme — dit les soupponner «d'esprit de compétition et de vain gloire». Cette phrase, comme le dit Suzanne Tunc (Alliance Jeanne d'Arc), «est blessante pour les plus engagées et les plus dévouées des chrétiennes. Elle trahit un reste de méfiance à l'égard de la femme. Au surplus, tient-elle suffisamment au cœur des besoins de l'évangélisation aujourd'hui?

( tiré d'une brochure composée par quelques femmes universitaires vaudoises «La religion a-t-elle influencé la condition féminine? » - 1976).

S.C.

## Quelques questions naïves!

Pas plus pour moi, je l'avoue, que pour la religieuse qui vient de s'exprimer, le sacerdoce féminin ne fait gravement problème. Personnellement, l'image du prêtre-homme me convient; mais, en même temps, je suis consciente qu'il s'agit là d'un phénomène d'abord d'ordre psychologique, ou, tout honnêtement, sexuel: image paternelle et virile de l'autorité, de la force, de la sécurité... image qui ne s'inscrit pas nécessairement dans la réalité... mais image «rassurante tout de même». Cette confidence me donne la liberté de m'exprimer ici avec un détachement personnel suffisant pour que mon argumentation ne puisse être taxée ni de réaction, ni de revendication personnelle, ce qui est important.

D'ailleurs, il ne s'agit nullement de moi ici, ni de nous toutes, qui sommes assez in-

## A vous qui avez la foi chevillée au corps

C'est à vous que je pense... à vous dont je connais la foi... une foi si grande... si rayonnante... si fidèle... si active... si convaincante...

A vous qui travaillez à la plus grande gloire de Dieu depuis 30... 40... 50 ans; à vous qui maintenez la vie de l'Eglise dans des régions perdues; qui consolez, qui soignez, qui entendez mille «confessions» et accompagnez des mourants jusqu'au dernier soupir, qui préchez... qui baptisez certainement — comme il vous est loisible de le faire dans certains cas de grande urgence — à vous, qui distribuez le Corps du Seigneur là où il ne parviendrait plus si vous n'y restiez, à vous... qui faites tout... sauf consacrer ces hosties et absoudre au nom de Jésus.

C'est à vous que je pense... et, connaissant votre foi, votre vie, je ne puis m'empêcher d'être ébranlée. Alors — bien que respectueuse de la décision de Paul VI — je ne puis qu'élever la voix... en votre nom... à votre place. Car vous, vous ne direz rien. Ressentant dououreusement tout cela, vous le garderez dans votre cœur, vous offrirez votre souffrance comme Jésus a offert la sienne au jardin de Gethsémani... et vous continuerez vaillamment votre chemin.

Car vous avez la foi chevillée au corps !

différentes à la question, ou qui ne nous la sommes même jamais posée. Mais, il en est d'autres... et l'en connais... que la Déclaration de la Congrégation pour la doctrine de la foi navrera. Et moi, c'est leur chagrin qui me navre. Je ne puis me désolidariser d'elles. D'autant que les raisons données n'apparaissent pas suffisamment convaincantes. Bien sûr, une telle Déclaration fera autorité et nous nous y plierons inconditionnellement. Mais le meilleur des Pères, la meilleure des Mères ont pris, parfois, des décisions dont l'intransigeance et la rigueur ont surpris et sur lesquelles ils sont parfois revenus... Et le plus respectueux des enfants, le plus obéissant, n'a-t-il pas le droit de chercher à comprendre, le droit de poser des questions, le droit, à la limite, de ne pouvoir se satisfaire des réponses? L'Eglise elle-même, n'a-t-elle pas modifiée, au cours des âges, plus d'un de ses canons disciplinaires? Doit-on considérer comme définitive, la position actuelle et que penser, dès lors, de toute la recherche théologique déjà entreprise sur le tel sujet... recherche d'ailleurs souvent encouragée par le Vatican?

De paragraphe en paragraphe...

Si nous lisons attentivement le document, quelques points nous paraissent déjà réfutables au niveau du simple bon sens et, n'étant pas théologienne, ce sont ces points que nous aimeraient reprendre un à un, étant bien entendu que nous ne faisons ici que poser des questions et démeurons ouverte à toute réponse autorisée.

Lorsque le document relève, par exemple, (p. 4, 2e paragraphe) que déjà certaines femmes «sont appelées à participer aux instances de réflexion pastorale» et que «le Siège Apostolique a fait prendre place à des femmes dans certains de ces organismes de travail «on peut se demander pourquoi, précisément, aux seules instances de réflexion — jamais de décision — et pourquoi à «certains» organismes seulement? Dans une famille bien constituée, ce ne saurait plus être, actuellement, le cas; et cela modifie singulièrement les choses.

Parlant des innombrables études déjà faites sur le sujet, le document relève (p. 5, 1er paragraphe) qu'il s'agit-là d'un débat sur lequel la théologie classique ne s'est guère attardée et que, de ce fait, «l'argumentation actuelle risque de négliger les éléments essentiels». N'en va-t-il pas de

même — toujours et par définition — pour nombre de questions que la théologie classique n'a pas pu aborder dans la mesure où elles n'affleureraient pas encore la conscience collective, ou qu'elles étaient tout bonnement inconnues.

Il est clair que la question féminine se pose actuellement, d'une manière totalement différente que par le passé. La théologie ne doit pas moins apporter des réponses dans d'autres domaines que les connaissances ont aujourd'hui bouleversées: (place de l'homme dans son environnement naturel, énergie nucléaire, greffes d'organes, contraception, etc.)

S'il faut nécessairement un précédent pour entériner toute action, il n'y aura jamais de pratique nouvelle; nous sommes dès lors en plein cercle vicieux.

Représenter l'historique d'un tel refus, le document ajoute, un peu plus loin, après avoir cité la tradition d'antioche et de l'Egypte (p. 6, 1er paragraphe) que «la même conviction anime la théologie médiévale». On est alors tout de même tenu de répondre que nous ne sommes plus au Moyen-Age; et, lorsqu'il précise encore que, «depuis lors et jusqu'à notre époque on peut dire que la question n'a plus été soulevée, car la pratique a bénéficié d'une possession pacifique et universelle», on est aussi tenté d'ajouter que d'autres pratiques — qui s'avèrent de nos jours impensables — ont longtemps bénéficié de la même attitude: guerre «Sainte», Inquisition, «priviléges» ecclésiastiques, etc.

Jésus, dit-on, n'a pas appelé de femmes

à participer à la Cène (p. 6, 2e paragraphe) ... Mais cette simple «absence», est-elle vraiment la preuve d'une intention délibérée? Comme le dit Rosemary Ruether («Les Femmes et le sacerdoce» Concilium No 111, p. 42) «c'est tirer du silence un argument douteux». Il convient en effet de rappeler ici que déjà la femme juive n'accédait pas au sanctuaire en raison de son «impureté»; que cette même «impureté» fut le motif principal évoqué pour supprimer (entre les IIe et IVe siècle) la fonction de diaconesse et que les femmes laïques n'ont pas toujours eu accès à l'Eucharistie pour des raisons analogues. On ne connaît plus, de nos jours, un pareil ostracisme... Pourtant, il en demeure apparemment quelque chose!

Lorsque le prétre agit, il le fait, selon la théologie catholique, «in persona Christi», tenant le rôle du Christ. Et cependant, la formule liturgique ne laisse subsister aucun doute (à qui sait se montrer quelque peu attentif): il n'est plus, au moment de la consécration des Espèces, «qu'un humble intermédiaire s'effaçant devant son Seigneur à qui il s'adresse dans «consacre Toi-même ces offrandes». Et, dès lors que c'est Dieu Lui-même qui consacre, où est l'importance de l'intermédiaire?

S'il est évident que l'Alliance revêt, dès l'Ancien Testament, la forme d'un

mystère nuptial (p. 13, dernier paragraphe) peut-on attribuer à cette union une valeur autre que symbolique. Le Christ n'a-t-il pas dit d'interpréter sa Parole selon l'esprit et non selon la lettre... et si l'Eglise est «une société différente des autres sociétés» (p. 16, 3e paragraphe), doit-elle, dès lors, demeurer proprement «sexuée»? Et pourquoi le texte aux Galates, texte si beau et si véritablement prophétique (Gal. III: 28): «Il n'y a plus ni homme ni femme: vous n'êtes tous qu'en Christ Jésus» ne concernerait-il pas, précisément, aussi le ministère?

Le sacerdoce, bien sûr, n'est conféré ni pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«anciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an- ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».

Le sacerdoce, donc, n'est pas conféré pour l'honneur, ni pour l'avantage de celui qui le reçoit, mais pour le seul service (p. 16 et 17). Pourtant, si l'on consulte ne serait-ce que le «Dictionnaire de la foi chrétienne» paru aux Editions du Cerf en 1968, on y constate avec étonnement que le mot sacerdoce «fonction de ceux qui ont le privilège du sacré», et plus loin, le terme est encore associé à la notion d'«an-

ciens», de «notables», de «dignité».</